

MODIFICATION SIMPLIFEE

N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOISSEUIL : MODIFICATION DU REGLEMENT
DE LA ZONE NATURELLE LIEE AUX LOISIRS

DATES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur une modification simplifiée du PLU de Boisseuil modifiant le règlement de la zone naturelle liée aux loisirs se déroulera du **19 novembre 2018 au 19 décembre 2018 inclus**

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME de l'ENQUETE

Adoption d'une délibération par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée.

LIEU DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de modification simplifiée du PLU de Boisseuil ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront déposés **en mairie de Boisseuil, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00 et au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

Les pièces du projet seront également disponibles sur le site internet de la commune de Boisseuil et le site de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

PUBLICITE

Avis affiché en mairie de Boisseuil et au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune de Boisseuil : www.boisseuil87.fr
- Site internet de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole : <http://www.agglo-limoges.fr/>